

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1183

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 42

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« e) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation de la terminologie retenue pour définir la compétence « tourisme » pour les métropoles.